

		22ème Rallye Tout Terrain d'Orthez — 04, 05 et 06 Août 2023							N° Course
BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :				vendredi 28 JUILLET 2023 minuit							
Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :				ASAC Basco-Béarnais - 2 Place Royale - 64000 PAU							
Montant des droits d'engagement :		550€		A l'ordre de :		ECURIE ORTHEZ BEARN					
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.ecurieorthezbearn.fr et www.asac-bascobearnais.asso.fr											
EQUIPAGE :	CONCURRENT <small>(si différent pilote)</small>		PILOTE		COPILOTE <small>(si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)</small>			VEHICULE engagé			
NOM :								Constructeur :			
Prénom :								Dénomination :			
Adresse :								Année construction :			
Code Postal :								N° passeport technique :			
Ville :								Date passeport :			
Date naissance :								N° Châssis :			
Lieu naissance :								Moteur (marque) :			
N° portable :								N° moteur :			
Mail :								Cylindrée moteur atmosphérique :			
N° permis :								Cylindrée corrigée si suralimentation :			
Délivré le :								(suivant article 282.3.1 FFSA)			
Préfecture :								Carburant :		DIESEL	ESSENCE
N° licence :								Roues motrices :		Quatre	Deux
Type licence :								Si Tuteur :		A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur	
Code ASA :								Éligible légend group :		OUI	NON
Signatures :								Groupe :		Classe :	
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.											
Versement des primes :		Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.									
SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA .											
RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS						RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES					
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur			Nom et signature du contrôleur			GROUPE	CLASSE	OK